



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2016

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 17 mai 2016;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 18 mai 2016 ;
- publication par voie de presse dans deux quotidiens régionaux et locaux :
 - DNA ;
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures 00 par Monsieur Bernard MARTIN, 1^{er} Adjoint, qui présente les excuses de M. Olivier SOHLER, Maire, absent pour cause de difficulté de circulation. Il arrivera toutefois en cours de séance. Par ailleurs, il accueille chaleureusement les enfants membres du Conseil Municipal des Enfants, élus en septembre 2015, et unanimement présents, ainsi que leurs parents ou encadrants. Il propose également une modification de l'ordre de traitement des points inscrits à l'ordre du jour – Sans aucune opposition.

Sont également présents, Mmes DIETRICH Régine, RUHLMANN Gwenaëlle, RICHARDOT Viviane, Adjointes au Maire ; MM. SCHEIBLING Philippe, HIHN Jean-Philippe, Adjoints au Maire ; SCHNELL Yves, MATHIS Serge, GLOCK Bruno, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes DONNARD Gabrielle, PALMER Laurence, FRECH Alexandra, HIRSCHMANN Christelle, DALE Gwenaëlle, Conseillères Municipales ; MM. WAEGELL Dominique, BRUNSCHWILLER Claude, SENGLER Olivier, SIMLER Philippe, BREYSSE François, Conseillers Municipaux.

Monsieur Guy ENGEL, Conseiller Municipal, a donné procuration à Monsieur Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

Madame Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire et Madame Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale, sont absents excusés.

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Absents et excusés : 4 Procurations : 2

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, Madame Régine DIETRICH, secrétaire de séance.

oOo

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

24.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2016

24.2 ADMINISTRATION GENERALE

A. Conseil Municipal des enfants

Actions de prévention des déchets

Convention de partenariat avec le SMICTOM

B. Police municipale

Convention de partenariat avec la Commune de Châtenois

Avenant N° 1 à la convention du 18 décembre 2013 et reconduction pour une durée de trois ans

C. Personnel

Plan de prévention des risques psychosociaux

Groupement de commande - CDG 67

24.3 FORÊT – CHASSE

Lot N°5 des Chasses communales

Agrément d'un nouveau permissionnaire

24.4 AIRE MULTIJEUX

Projet – Plan de financement

24.5 VOIRIE - RESEAUX

Rue des Hirondelles

Travaux d'effacement du réseau ORANGE

24.6 DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE

24.7 COMMUNICATIONS

24.8 VŒUX - DIVERS

oOo

24.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2016 :

Monsieur Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, relève en page 29 du procès-verbal une précision à apporter à son intervention relative aux investissements programmés par le SMICTOM en 2016 pour améliorer la situation des « odeurs ». Il s'agit bien d'une intervention concernant le centre d'enfouissement de Châtenois et non des installations de Scherwiller.

Le Conseil après avoir délibéré, procède à la rectification précitée.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

- deux Abstentions de Monsieur Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué et de Madame Gwenaëlle DALE, Conseillère Municipale, absents lors de la séance du 27 avril.

Madame Karine VOGELAISEN entre en séance.

24.2 ADMINISTRATION GENERALE

A. Conseil Municipal des enfants

Action de prévention des déchets

Convention de partenariat avec le SMICTOM

Rapporteur : Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération en date du 19 mai 2015 a été approuvée la création d'un Conseil Municipal des Enfants.

Aussi, dès la rentrée de septembre 2015, les déclarations de candidature ont été réceptionnées et enregistrées en Mairie et campagne a été menée par les postulants.

Le 30 septembre a été organisée la première élection en salle polyvalente A. HAAG et y ont participé 94 enfants issus des classes de CM1 et CM2.

A l'issu du scrutin ont été proclamés élus :

- Malo BRUNETTI
- Lise FRANTZ
- Pierre GUNTZ
- Jules MARTIN
- Louison RUHLMANN
- Gauthier SAILLARD
- Elena SELLNER
- Charles SOHLER

Depuis leur installation dans leurs nouvelles fonctions, diverses actions ont été menées

- Dans le domaine de la solidarité :
 - Rencontres et échanges avec les ainés – résidents de l'EHPAD
 - Participation à la collecte organisée au profit de la banque alimentaire
 - Remise de peluches et jouets à « la Ronde de l'Alumnat » au profit du Secours Populaire
- En faveur de l'environnement :
 - Création d'une carte « Cadeau du Coeur » pour montrer qu'un cadeau peut ne rien coûter et ne pas faire de déchets, tout en faisant plaisir
 - Collecte de piles usagées lors d'un concours organisé par la « Communauté Emmaüs » et le SMICTOM
 - Participation au « Oschterputz » avec les parents et copains de classes
- Par des manifestations officielles :
 - Participation aux cérémonies du 11 novembre 2015 et distribution des tablettes de chocolat aux ainées de la Résidence de l'Alumnat
 - Participation à la cérémonie des voeux du Maire

Les enfants ont également rencontré à plusieurs reprises :

- Les agents du SMICTOM pour parler gestion des déchets, recyclage,...
- L'association des Amis du Compost et des Jardins (ACJA)
- Divers habitants de la Commune leur ont ouvert leurs jardins et fait part de leur expérience en matière de compostage, création d'hôtels à insectes,...

Aussi, et en coordination avec le périscolaire, il a été convenu l'installation d'un hôtel à insectes pour favoriser la biodiversité ainsi qu'un bac à compost pédagogique dans les jardins de l'établissement où divers arbres fruitiers ont été plantés.

Ce projet favorisera les échanges avec l'école maternelle et la Résidence de l'Alumnat voisine.

Dans le même esprit, la création d'un jardin partagé sur le même site devrait se concrétiser dès l'automne.

Afin de consolider le projet et permettre d'engager la poursuite de la démarche, l'ensemble des membres du Conseil Municipal des Enfants propose au Conseil :

D'APPROUVER

la convention de partenariat avec le SMICTOM d'Alsace Centrale concernant la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets ;

D'AUTORISER

le Maire à signer ladite convention.

Monsieur Bernard MARTIN, Adjoint, souligne la présence du Conseil Municipal des Enfants au complet et cède la parole aux Enfants qui procèdent à la présentation du bilan des activités et interventions réalisées depuis leur installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE

la convention de partenariat avec le SMICTOM d'Alsace Centrale concernant la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets ;

AUTORISE

le Maire à signer ladite convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Après les applaudissements du Conseil et du public présent, Mme Laurence PALMER, Conseillère Municipale, se déclare particulièrement impressionnée par les réalisations effectuées en si peu de temps. Elle relève cette belle initiative de travail en commun et donc ce très bel exemple pour la Commune de Scherwiller. Par ailleurs, elle souligne le travail mené par l'équipe d'encadrement composé, comme le précise Madame Gwenaëlle RUHLMANN, de nombreuses personnes qui se sont investies dès l'origine dont des membres du Conseil Municipal, des parents et divers accompagnants extérieurs.

Madame Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, rappelle que certains enfants quitteront le groupe très prochainement puisqu'ils intégreront le collège. Madame Gwenaëlle RUHLMANN précise qu'il s'agit de Jules MARTIN, Elena SELLNER, Charles SOHLER, Pierre GUNTZ et Gauthier SAILLARD.

Il sera procédé à un renouvellement des membres lors de la prochaine rentrée. Madame Régine DIETRICH indique les regrets déjà prononcés par les partants.

A Monsieur François BREYSSE, Conseiller Municipal, souhaitant connaître l'âge des enfants, Madame Gwenaëlle RUHLMANN indique qu'il s'agit des enfants scolarisés en CM1 et CM2 donc entre 9 et 11 ans. Monsieur François BREYSSE suggère une extension du principe aux adolescents.

Madame Gwenaëlle RUHLMANN précise pour en avoir discuté avec les animateurs du Conseil Municipal des Enfants de Châtenois qui a une existence d'environ 20 ans et qui intègre les jeunes de 6^{ème}, qu'au-delà de ce niveau, un décrochement s'effectue très vite.

Pour Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, il serait appréciable que chaque année le dispositif puisse arriver à la création d'un groupe. Il ajoute qu'avec de jeunes citoyens tels que ceux déjà présents, le bilan est déjà très positif. Il ajoute encore qu'habituellement il est de coutume de communiquer sur les faits commis par de petits délinquants. Ici, il est un exemple de communication quant aux belles choses réalisées par d'autres et notamment par les jeunes présents.

Aussi, il souligne l'importance de mettre en avant leurs actions et propose l'ouverture des commissions thématiques à la participation des enfants volontaires et déjà investis dans l'action publique.

Sous les applaudissements de leurs ainés, Monsieur Bernard MARTIN remercie une nouvelle fois ces enfants pour leur intervention.

24.3 FORêt – CHASSE

Lot N°5 des Chasses communales

Agrément d'un nouveau permissionnaire

Rapporteur : M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué

Dans le cadre du renouvellement des locations des lots de chasse communaux pour la période du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024, le Conseil Municipal a agréé, au titre du lot n°5, Monsieur Daniel VOGLER et quatre permissionnaires :

Par courrier en date du 28 avril dernier, le locataire de chasse a sollicité l'agrément d'un nouveau permissionnaire, Monsieur Nicolas GROHENS.

- Vu** le cahier des charges type pour la location des chasses communales pour la période de 2 février 2015 au 1er février 2024 et notamment l'article 25-2 ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2014 portant relocation des lots de chasse communaux - période 2015 - 2024 – Gré à Gré – Agrément de candidatures – Conventions ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2014 portant relocation des lots de chasse communaux - période 2015 - 2024 – Gré à Gré – Agrément de candidatures – Conventions ;
- Vu** le bail de chasse signé le 16 janvier 2015 entre Monsieur Daniel VOGLER et la commune de Scherwiller;
- Vu** l'avis de la Commission Communale Consultative de Chasse, consultée par courriel le 17 mai dernier;

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'AGRÉER Monsieur Nicolas GROHENS en tant que nouveau permissionnaire du lot n°5.

Monsieur Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, précise que la proposition consiste en une régularisation et une mise en conformité règlementaire de la situation du locataire de chasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE D'AGRÉER

Monsieur Nicolas GROHENS en tant que nouveau permissionnaire du lot n°5.

ADOpte A L'UNANIMITE

24.5 VOIRIE-RESEAUX

Rue des Hirondelles

Travaux d'effacement du réseau ORANGE

Rapporteur : M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint

Faisant suite à la délibération du 29 mars 2016 approuvant le projet des travaux relatifs à la rue des Hirondelles, il est soumis au Conseil, et conformément au budget de l'opération arrêté, la signature de la convention relative à l'effacement des travaux ORANGE.

Il est précisé qu'ORANGE :

- déléguera à la Commune la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation de génie civil
- réalisera les prestations en ingénierie ainsi que les travaux de pose/dépose du câblage
- deviendra donc propriétaire de l'installation et paiera en contrepartie la redevance d'occupation du domaine public à la Commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

D'APPROUVER

la convention relative à l'effacement du réseau ORANGE dans la rue des Hirondelles ;

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

Monsieur Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, indique au Conseil que la consultation actuellement en cours relative aux travaux de la rue des Hirondelles intègre la partie génie civil des travaux d'effacement ORANGE.

L'attribution du marché programmée fin juin impliquera un démarrage des travaux début juillet et le génie civil relatif à la présente en juillet - août.

La convention jointe en annexe au projet de délibération précise que l'indemnité versée à ORANGE est d'un montant de 1 200 € en cas de non réalisation des travaux. Ce montant couvrira les frais engagés (études,...)

Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, s'étonne de la proposition de conventionner avec ORANGE qui dans ce cas semble prioritaire, alors que d'autres prestataires tel que Bouygues, SFR sont également sur le marché et leurs prestations peuvent être différentes en terme de coût.

Monsieur Philippe SCHEIBLING indique que d'autres réseaux que ceux de NUMERICABLE sont prévus en enfouissement et en réseau séparé.

Si d'autres réseaux devaient être posés, des gaines libres seront posées et resteront propriété de la Commune. En cas d'utilisation de ces gaines, la Commune pourra réclamer son dû, ceci comme défini à l'article 5 de la convention.

A Monsieur François BREYSSE, Conseiller Municipal, souhaitant avoir communication d'informations sur les travaux en cours, Monsieur Philippe SCHEIBLING indique que ces travaux sont réalisés par le SDEA et consistent en un renforcement du réseau eau potable ainsi qu'à un bouclage entre les rues des Hirondelles, Merles et Rossignols.

A Monsieur François BREYSSE demandant si ces travaux sont prévus dans le projet, Monsieur Philippe SCHEIBLING précise que oui et qu'ils relèvent bien du SDEA.

La réalisation des travaux permet au SDEA de profiter de l'opportunité d'un chantier de voirie à venir et aussi éviter l'intervention en rétablissement de la chaussée.

Même si les travaux sont partiellement prévus sur des tronçons en tranche conditionnelle, les deux opérations peuvent se combiner de manière intéressante pour les deux collectivités.

Monsieur Philippe SCHEIBLING précise à Monsieur François BREYSSE que les travaux SDEA sont pris en charge sur les budgets SDEA.

Concernant le câblage électrique, Monsieur Philippe SCHEIBLING rappelle à Monsieur François BREYSSE que suite aux arbitrages réalisés, le réseau restera en aérien donc en toiture.

Monsieur François BREYSSE estime qu'il est dommage de ne pas profiter de l'opération pour réaliser cette mise en souterrain.

Monsieur Philippe SCHEIBLING souligne que ces travaux représenteraient un surcoût non négligeable. Aussi, rien que pour la place Kientz une estimation à hauteur de 100000 € a été produite ceci avec maintien d'un transformateur au niveau des habitations.

Il est indiqué toutefois que dans le cadre des échanges avec ERDF a été avancée l'inscription d'un programme de renouvellement et rénovation du réseau aérien par ERDF, des câbles en cuivre nu étant actuellement encore présents.

A Monsieur Serge MATHIS souhaitant connaître les délais de réalisation des travaux, Monsieur Philippe SCHEIBLING indique que le chantier devrait durer trois mois pour la voirie. Le phasage permettra une répartition des interventions et donc réduira la gêne dûe aux travaux.

Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, indique avoir relevé dans les délégations d'attribution du Maire un contrôle de présence d'amiante dans les enrobés, contrôle qui présente un coût supplémentaire à charge de la commune.

Monsieur Philippe SCHEIBLING indique que cette vérification relève d'une obligation réglementaire. Le risque existe en principe dans le cadre des poussières. Pour Monsieur Olivier SENGLER si le risque est confirmé il y aura forcément surcoût. Monsieur Philippe SCHEIBLING explique que le souci existe du fait de l'utilisation fréquente de matériaux recyclés pour faire de nouveaux enrobés ou remblais ordinaires.

Il confirme que la présence détectée d'amiante rendrait le chantier très compliqué à gérer. Il cite pour exemple un chantier en cours à Erstein qui a pris plus d'un an de retard.

Il indique également que le risque pourrait provenir de vapeurs de goudron classées cancérigènes au-delà d'une certaine teneur et donc nécessiterait un traitement particulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE D'APPROUVER la convention relative à l'effacement du réseau ORANGE dans la rue des Hirondelles ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

ADOpte A L'UNANIMITE

Arrivée de Monsieur SOHLER, Maire.

Le Maire présente ses excuses pour son retard dû à des difficultés de circulation et salue tout particulièrement les enfants du Conseil Municipal des Enfants présents dans la salle.

24.2 ADMINISTRATION GENERALE

B. Police municipale

Convention de partenariat avec la Commune de Châtenois

Avenant N° 1 à la convention du 18 décembre 2013 et reconduction pour une durée de trois ans

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Il est rappelé au Conseil que par délibération en date du 17 décembre 2013 a été approuvée la convention de partenariat entre les Communes de Scherwiller et de Châtenois concernant la mise en place de missions de sécurité.

Signée le 18 décembre 2013, cette convention permet depuis la mise à disposition à hauteur de 10 heures hebdomadaires des agents de police de Châtenois soit 1/7^{ème} de service.

Afin d'adopter la convention aux besoins pratiques de décompte horaire il y a lieu aujourd'hui de préciser les modalités de ce décompte ainsi que d'inclure une possibilité d'intervention exceptionnelle des agents de Police Municipale dans le cadre notamment des manifestations organisées en dehors des horaires de travail habituels. Aussi un projet d'avenant N° 1 à la convention du 18 décembre 2013 a été élaboré.

Par ailleurs et afin de permettre la poursuite de l'organisation mise en place pour trois ans, il y a lieu d'ores et déjà de réitérer la validation de la reconduction du dispositif pour une durée identique de trois ans, donc à compter du 1^{er} février 2017.

Il est donc proposé au Conseil :

D'APPROUVER l'avenant N° 1 à la convention du 18 décembre 2013 précisant le cadre d'établissement du décompte des heures réalisées ainsi que les modalités de facturation des heures effectuées de manière courante ou dans un cadre exceptionnel ;

D'APPROUVER la reconduction pour une période de trois ans à compter du 1^{er} février 2017 du dispositif existant aujourd'hui ;

D'AUTORISER

le Maire à signer l'avenant N° 1 à la convention du 18 décembre 2013 ainsi que toute pièce relative à la poursuite du partenariat ceci pour une durée nouvelle de trois ans.

Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, fait remarquer que de plus en plus le besoin de recourir à un policier municipal se ressent. Aussi, la mutualisation est une solution tout à fait opportune sauf qu'il y aurait peut-être lieu de réfléchir à l'embauche d'une 3^{ème} personne et modifier la quote-part concernant Scherwiller. Une telle réflexion serait bienvenue.

Le Maire indique que cette évolution avait été envisagée. Cependant, en période de restriction budgétaire, il y a plutôt lieu de réfléchir sur les missions confiées. Pour ce qui est des simples missions de police municipale, la quotité en place est suffisante. Concernant les dispositifs de police particuliers tels que liés à l'urbanisme, ces missions sont déjà exercées sans rattachement à la police municipale mais en interne à la Mairie. L'évolution est bien entendue toujours possible mais la volonté aujourd'hui ne va pas dans ce sens vu l'impact budgétaire d'une telle décision.

A Monsieur Dominique WAGELL, Conseiller Municipal, souhaitant connaître la plus-value apportée par la présence de la police. Le Maire indique que pour l'heure le service se focalise sur les problèmes de stationnement et circulation, de voisinage, problèmes de chiens,...

Par ailleurs, il est rappelé que les policiers participent notamment à des contrôles de vitesse et ceci en coordination avec la Gendarmerie Nationale. Pour les manifestations d'importance, un régime d'astreinte a été mis en place à l'image de ce qui existe pour les agents du service technique.

Vu l'impact des charges de personnel sur les finances communales, l'objectif premier est la maîtrise du budget alloué à ce partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE

l'avenant N° 1 à la convention du 18 décembre 2013 précisant le cadre d'établissement du décompte des heures réalisées ainsi que les modalités de facturation des heures effectuées de manière courante ou dans un cadre exceptionnel ;

APPROUVE

la reconduction pour une période de trois ans à compter du 1^{er} février 2017 du dispositif existant aujourd'hui ;

AUTORISE

le Maire à signer l'avenant N° 1 à la convention du 18 décembre 2013 ainsi que toute pièce relative à la poursuite du partenariat ceci pour une durée nouvelle de trois ans.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**24.2 ADMINISTRATION GENERALE*****C. Personnel***

*Plan de prévention des risques psychosociaux
Groupement de commande - CDG67*

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Dans le cadre des obligations incombant à chaque autorité territoriale en matière d'hygiène et de sécurité du travail, la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux auxquels sont soumis les agents territoriaux est une étape incontournable.

Dispositions réglementaires :

Pour rappel, l'obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur doit le conduire à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs (art. L421-1 du Code du Travail). Conçue comme une véritable « boîte à outils », cette disposition générale prévoit la mise en œuvre de mesures de prévention, fondées sur des principes généraux qui doivent aider et guider l'employeur dans sa démarche d'amélioration de la sécurité de ses agents.

Dans le prolongement de l'accord cadre du 20/11/2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la Fonction Publique, un nouveau protocole signé le 22/10/2013 entre le Gouvernement et les partenaires sociaux, définit l'obligation des collectivités de réaliser un diagnostic des risques psychosociaux (RPS), au même titre que tous les risques professionnels, et :

- D'une part, de l'intégrer dans leur document unique d'évaluation des risques professionnels,
- D'autre part, d'établir un plan de prévention des RPS, assorti d'un plan d'actions.

L'instruction du Premier Ministre du 20/03/2014 décrit les principales étapes de la mise en œuvre du plan national de prévention des risques professionnels dans l'ensemble de la Fonction Publique. Les modalités de déploiement de ce plan dans la FPT ont été précisées et déterminées par la circulaire du Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique du 25/07/2014.

Appui du Centre de Gestion du Bas-Rhin :

Le CDG67 propose d'ores et déjà aux collectivités et établissements publics territoriaux les services pluridisciplinaires de prévention de santé et de sécurité au travail. Il est par conséquent le partenaire privilégié des employeurs territoriaux qui sollicitent l'assistance des CDG67 dans le cadre d'une procédure concertée, s'inscrivant dans les modalités de déclinaison de l'accord-cadre et des circulaires d'application précitées – l'employeur territorial conservant la responsabilité et la mise en œuvre des recommandations issues du plan de prévention proposé par les CDG67.

Afin de mieux répondre aux attentes des collectivités et pour permettre aux autorités territoriales de réaliser leurs obligations en la matière, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin a décidé la mise en place d'un groupement de commandes pour la réalisation de diagnostics des risques psychosociaux par un prestataire extérieur. Cette démarche permet aussi aux employeurs territoriaux d'être en règle avec leurs obligations et responsabilités. La démarche prendra effet au 2^{ème} semestre 2016 et se poursuivra en 2017.

Dans le cadre du groupement de commandes, le Centre de Gestion du Bas-Rhin gère la coordination du marché, à savoir :

- L'établissement du dossier de consultation des entreprises,
- L'organisation des opérations de sélection du cocontractant,
- La signature et l'exécution du marché pour l'ensemble des membres du groupement,
- Le suivi de la démarche pour s'assurer du professionnalisme et de la qualité des diagnostics psychosociaux et des préconisations en matière de plan de prévention transmis par le prestataire.

Intérêts de la démarche :

Grace à cette démarche mutualisée qui fait déjà ses preuves avec le groupement de commandes pour le Document Unique depuis 2010, le Centre de Gestion du Bas-Rhin garantit aux collectivités :

- Le suivi de la démarche par le psychologue du travail pour s'assurer du respect des procédures et de la réglementation par le prestataire retenu,
- La réduction des coûts de réalisation du diagnostic des risques psychosociaux tout en garantissant le niveau de technicité requis par le Code du Travail et les dispositions spécifiques à la Fonction Publique Territoriale,
- La consignation des risques psychosociaux dans leur document unique,
- Une capitalisation des retours d'expérience à partir des actions réalisées par le prestataire.

Modalités financières :

Les coûts de réalisation du diagnostic des risques psychosociaux font l'objet d'une subvention du Fonds National de Prévention pour laquelle le Centre de Gestion s'engage à vous assister pour la constitution du dossier de subvention.

Toutefois :

- L'enveloppe financière globale affectée à la réalisation sera fonction du recensement des besoins
- Le CDG67 procédera au paiement de dépenses résultantes des commandes, contrats et marchés passés au titre de la convention. Il sera fait appel régulièrement auprès des collectivités membres des sommes engagées par le CDG67 pour leur compte à hauteur de leurs besoins.

Aussi et afin de se conformer aux dispositions réglementaires précitées, il est proposé au Conseil :

DE VALIDER	le principe d'adhésion au groupement de commande proposé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
D'APPROUVER	la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et l'élaboration d'un plan de prévention et missions afférents ;
D'AUTORISER	le Maire à signer ladite convention et toute pièce afférente.

Monsieur Dominique WAESELL sort de la salle du Conseil Municipal.

Le Maire précise que la proposition résulte d'une obligation réglementaire pesant sur la Commune. Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, indique ne pas connaître beaucoup d'entreprises privées qui mettent en place ce type de dispositif, ce que rejette Madame Christelle HIRSCHMANN, qui indique que ces entreprises sont certes d'une taille importante mais de plus en plus nombreuses.

Madame Viviane RICHARDOT, Adjointe au Maire, relève que même pour le corps enseignant, ces processus ne sont pas en place, ni même d'ailleurs les entretiens d'évaluation,...Elle s'élève donc contre le dispositif proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE DE VALIDER	le principe d'adhésion au groupement de commande proposé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
--------------------------	---

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et l'élaboration d'un plan de prévention et missions afférents ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE moins trois Abstentions de Monsieur Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, Viviane RICHARDOT, Adjointe au Maire et Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal.

24.4 AIRE DE JEUX

Projet-Plan de financement

Rapporteur : M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué

Conformément au programme des investissements 2016 arrêté par le Conseil Municipal en séance du 29 mars dernier, la commission « Affaires Sportives » réunie le 18 mai dernier a étudié et approuvé la proposition d'implantation, les contours, le contenu et le budget de l'opération.

L'installation proposée :

L'aménagement de la structure est proposé dans le secteur de l'Espace des Sports, à proximité de l'équipement sportif couvert, du tennis, du terrain de pétanque, du stade en gazon synthétique (Nord-Est),

...

L'aire pourra aussi, outre une utilisation par les écoles de la Commune et les jeunes de Scherwiller, être destinée à une utilisation au profit des associations locales.

Les nouveaux accès sécurisés à l'espace sportif ainsi que les parkings pourront ainsi quotidiennement être mutualisés par l'ensemble des utilisateurs.

Par ailleurs, la gêne que pourrait occasionner les usagers sera de fait limitée vu l'implantation proposée.

Descriptif du projet :

- Plateforme 27 m x 14 m soit 378 m²
- Structure de 25 m x 12 m soit 300 m² hors tout
- 2 frontons
- Palissades latérales } Constituant un ensemble clos
- Equipements divers pour jeux individuels et collectifs
- Tracé au sol, panneau d'information
- Revêtement en gazon synthétique

L'équipement sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Estimation du projet :

- Structure	42 500,-€
- Aménagement de la plateforme	7 500,-€
<hr/>	
	50 000,-€ HT
	60 000,-€ TTC

Financement : (cf programme général dans investissement)

- Aide parlementaire	8 500,-€
- Autofinancement	51 500,-€
<hr/>	
	60 000,-€ TTC

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER** le projet (descriptif et contenu) tel que précité ;
- D'APPROUVER** le plan de financement tel que proposé ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer les consultations permettant la réalisation du projet ;
- DE CHARGER** Monsieur le Maire à solliciter les diverses aides publiques répertoriées en la matière, dont la réserve parlementaire.

Retour de Monsieur Dominique WAEGELL en séance.

Monsieur Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, précise au Conseil Municipal que le choix de l'emplacement a été guidé par une volonté d'assainir l'espace situé côté Nord Est du Stade, également à proximité du terrain de tennis et régulièrement envahi de détritus.

Le seul inconvénient de la proposition réside dans le déplacement du club House du Club de Tennis. Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, soulève le problème causé par la proximité des vignes - immédiatement à côté de l'installation envisagée.

Il suggère en conséquence le déplacement et la plantation d'une rangée d'arbres ou haies de type charmilles ou autres afin de protéger les futurs usagers.

Le Maire relève que la proposition sera à prendre en compte. Monsieur Yves SCHNELL indique que la commission thématique a également souhaité placer l'installation sous vidéosurveillance, proposition techniquement réalisable par raccordement au réseau existant à l'Equipement Sportif Couvert.

Le déplacement du Club House du Tennis permettra également de réaliser et finaliser le cheminement depuis le parking vers les installations diverses (mur tape-balle et aire multijeux).

Monsieur François BREYSSE, Conseiller Municipal, souligne qu'en 30 secondes la solution de la barrière végétale a été suggérée et validée. Cela fait plus de 20 ans que la demande est faite concernant le même type d'aménagement contre les odeurs du SMICTOM etrien !

Pour Monsieur le Maire la réponse a déjà été donnée lors d'une précédente séance mais il donne la parole à Monsieur Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, qui rappelle qu'il s'agit ici de créer une barrière de 20 mètres, situation totalement différente pour le SMICTOM.

Pour Monsieur Philippe SIMLER, Conseiller Municipal, le type d'équipement sportif proposé pourrait relever de la compétence de la Communauté des Communes de Sélestat. Il appartiendra donc à l'intercommunalité d'intervenir à moins que le choix soit clairement assumé.

Le Maire indique que le projet consiste en la création d'une aire multijeux et non multisports, donc relève de la Commune qui souhaite assumer ce choix par un projet d'ailleurs déjà inscrit au budget voté en mars dernier. Monsieur Philippe SIMLER souligne que la redéfinition de la compétence intercommunale a été réalisée à l'époque du projet de construction de l'Equipement Sportif Couvert.

Monsieur Philippe SIMLER demande si en termes de revêtement, l'équipement prévoyant du gazon synthétique, celui-ci est-il programmé pour compléter les besoins de l'USS ?

Le Maire rappelle qu'il s'agit là d'une aire de jeux pour enfants et adolescents, projet à ne pas confondre avec une extension du terrain de football. Ce projet est destiné aux jeunes et adolescents, et n'a rien à voir avec l'USS.

Monsieur SCHNELL indique que le terrain de football étant fermé, bien souvent les jeunes souhaitant utiliser le terrain tentent de passer par-dessus la clôture.

A Monsieur BREYSSE souhaitant connaître les raisons de la fermeture du stade au public, le Maire rappelle que la gestion du terrain relève de la Communauté de Communes de Sélestat et qu'il s'agit d'une précaution prise pour préserver la qualité du terrain. Madame Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, souligne concernant les traitements des vignes que les distances de sécurité à respecter dépendent des produits utilisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE	le projet (descriptif et contenu) tel que précité ;
APPROUVE	le plan de financement tel que proposé ;
AUTORISE	Monsieur le Maire à lancer les consultations permettant la réalisation du projet ;
CHARGE	Monsieur le Maire à solliciter les diverses aides publiques répertoriées en la matière, dont la réserve parlementaire.
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	

24.6 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014.

(4)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Décision municipale en date du 14 avril 2016 relative à la fourniture de géraniums dans le cadre de concours de maisons fleuries. La fourniture de 450 géraniums est confiée à l'entreprise GAESSLER 12 rue du Petit Rempart 67230 BENFELD pour un montant de 652,50,-€ HT (prix unitaire : 1,45 € HT).

Décision municipale en date du 18 avril 2016 relative au lancement d'une consultation pour des travaux de sondage de voirie pour un bilan de contrôle d'amiante rue des Hirondelles, place Kientz et rue des Romains.

Décision municipale en date du 27 avril 2016 relative à l'attribution de la formation « Recyclage de l'habilitation électrique symbole B2V BR LC » pour une personne. Cette formation est confiée à « DEKRA » pour un montant de 314,90,-€ HT.

Décision municipale en date du 28 avril 2016 relative à l'actualisation des connaissances et Test pour les Engins de chantier - CACES catégorie 1. Cette formation est confiée à l'entreprise DEKRA Industrial pour un montant de 1 000,00,-€ HT.

Décision municipale en date du 29 avril 2016 relative aux travaux de réparation sur les passerelles du château de l'Ortenbourg. Ces travaux sont confiés à l'entreprise Bâti-Rénovation de SCHERWILLER pour un coût de 7 231,00,-€ HT.

Décision municipale en date du 10 mai 2016 relative au contrôle d'amiante rue des Hirondelles - Place Kientz et route des Romains. Le prélèvement et l'analyse des enrobés en vue de la détermination de leur teneur en amiante et en HAP sont confiées à « LABORROUTE » de Niederhergheim pour un coût de :

- Rue des Hirondelles et place Kientz : 1445,00,-€ HT
- Route des Romains : 1060,00,-€ HT

(5)

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil

Décision municipale en date du 22 avril 2016 relative à la location de la salle polyvalente pour la période du 1^{er} au 31 mai 2016 :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
14/05/2016	Association d'animations Châtenois Scherwiller	Marché aux fleurs	à titre gratuit
16/05/2016	Association « Les Amis d'Odile »	Repas asperges	à titre gratuit

21/05/2016	M. et Mme Marcel SCHEIBLING	Anniversaire de mariage	payant
28/05/2016	ACCA	Courses de Scherwiller	à titre gratuit

(15) **D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune**

Le Maire informe le Conseil que deux déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maître Chantal REISACHER (9) et Maître Sandrine GLATZ (10) et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
9	88 rue de l'Ortenbourg	Section 6 n°128	114 m ²	Bâti	UA et UBj	Vente par adjudication
10	1 rue des Loriots - Kientzville	Section 30 n°303/64	757 m ²	Bâti	UBk	

24.7 COMMUNICATIONS

Sortie de Madame Régine DIETRICH, Adjointe au Maire.

M. Olivier SOHLER, Maire :

- SlowUp :

La manifestation se déroulera le 5 juin prochain. Le Maire rappelle que plus de 36 000 visiteurs y ont participé en 2015. Il espère qu'en 2016 le succès et la sécurité seront à nouveau au rendez-vous. Il remercie toutes celles et ceux qui s'investissent et participent à la réussite de cette manifestation d'envergure.

- Espace Scolaire du Centre :

Samedi 21 mai dernier, le Conseil Municipal a visité divers établissements scolaires et périscolaires récemment réhabilités ou nouvellement construits. Il s'agissait de l'école intercommunale de Fouchy, Thannvillé, Stotzheim et l'école Briand de Benfeld. Ces visites permettront d'arrêter le choix

entre la construction neuve à l'Alumnat ou la réhabilitation rue de l'école. Les avantages et inconvénients de chaque possibilité devront être analysés.

Les quatre sites visités ont permis de mesurer l'ampleur des possibilités, une hétérogénéité ayant été constatée dans la qualité et l'étendue des prestations allant jusqu'à des installations pouvant être qualifiées de luxueuses.

Certaines Communes se sont endettées à des niveaux inimaginables par les temps qui courrent.

Retour de Madame Régine DIETRICH en séance.

- La prochaine séance du Conseil est prévue le 21 juin. Préalablement à celle-ci seront mis à l'honneur les personnes ayant œuvré pour la parution du tome 2 de l'ouvrage « Mémoires de Vie » intitulé « Des métiers et des hommes ».
- En fin de soirée sera certainement présenté le dossier de méthanisation comme annoncé. Suite à la demande de Monsieur François BREYSSE, une visite d'installation pourra également être organisée. Est cité Agrivalor à Bergheim.
- Le Maire invite les élus à s'inscrire aux « Foulées du Loup » qui se dérouleront le 11 juin prochain, opération à laquelle participeront « Les Sucreries » de l'EHPAD. L'objectif est de faire bénéficier les résidents d'un repas « Tartes flambées ».

Monsieur Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, rappelle que la participation n'est pas obligatoire, seule l'inscription est prise en compte.

M. Bernard MARTIN, Adjoint :

- Indique que très prochainement aura lieu une réunion avec pour objet notamment de définir l'implantation de la table de ping-pong.
- Ayant assisté à la réunion de l'Association des Maisons du Canton, Monsieur MARTIN rend compte des problématiques liées à la suppression du Contrat de Territoire donc des aides liées au financement par le Conseil Départemental.
- Compteurs Linky : L'association invitera prochainement Monsieur Philippe GEOFROY, Directeur Adjoint d'ERDF, afin de se voir éclairer sur le dossier.
- Madame Régine Dietrich, Adjointe au Maire, précise qu'une réunion publique sera organisée le 2 juin à Sélestat sur ce sujet.
- Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, signale à Monsieur MARTIN des « trous » à boucher sis au Fortsweg et au Gaenslerweg. Monsieur Pierre SCHEIBLING précise que pour ce type d'intervention une consultation est en cours.

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué :

- Rappelle que les courses de Scherwiller se dérouleront samedi 28 mai prochain tout comme la fête du Tennis.
- Scherwiller compte parmi ses habitants une championne de France de nage avec palmes en l'occurrence Madame Charlotte FRUEH-RICHARDOT, qui fait aujourd'hui partie de l'équipe de France.
- Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, souhaite qu'une fois les courses terminées les membres de l'association organisatrice procèdent au ramassage des éventuelles rubalises résiduelles dans les vignes.

24.8 VŒUX – DIVERS

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h15**.

Régine DIETRICH
Secrétaire



Olivier SOHLER

Maire

